

COMMUNE D'ARDON

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1 décembre 2021 s'est réuni le 7 décembre 2022 à 20 heures 00 à la salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Paul ROCHE, Maire.

Membres présents : Jean-Paul ROCHE, André RAIGNEAU, Anne REAU, Gaël VERRIER, Sylviane MENIE-CHEVRIER, Marc VILLAR, Nathalie GERBEAUD-LEDRU, Stéphanie BOPP, Rodolphe NASSIET, Line LECRON, Denis COLLARD, Sébastien SIEMIENIEC, Karine LE.

Membres excusés : Anne-Marie TURBAT a donné pouvoir à André RAIGNEAU ; Filipe AFONSO a donné pouvoir à Anne REAU.

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 22h30

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) : Gaël VERRIER à L'UNANIMITÉ.

Approbation du PV du conseil du 09 novembre 2021 : Le PV est adopté à l'UNANIMITE.

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1 FINANCES

1.1.1 Décision modificative – Fonctionnement du budget 2021 de la Commune

Délibération N° 2021-077

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Gaël VERRIER, Adjoint

Monsieur le Maire et Monsieur VERRIER présentent les ajustements budgétaires de l'exercice 2021 nécessaires en fonctionnement, à savoir :

Sens/ section	Chapitre	Article	Montant	Objet
Dépenses Fonctionnement	011 – Charges générales	6042 – Achats prestations de services	-7 000	
		6184 – Versements à des organismes de formations	-3 000	
		6156 – Maintenance	-5 000	
		6232 – Fêtes et cérémonies	-2 300	
		6231 – Annonces et insertions	-1 500	
		6247 – Transports collectifs	-1 200	
	012 – Charges de personnel	6413 – Personnels non titulaires	17 000	Remplacements et embauches
		6451 – Cotisations U.R.S.S.A. F	3 000	
Total			-20 000 € 20 000 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

APPROUVE la décision modificative proposée.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de celle-ci.

1.1.2 Budget primitif 2021 : Commune

Délibération N° 2021-078

Monsieur le Maire et Monsieur VERRIER présentent le budget primitif qui a été construit conformément aux orientations budgétaires et examiné en commission des Finances le 1^{er} décembre 2021.

La construction budgétaire est donc établie comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Charges à caractère général 309 500 €	Produits des services 90 000 €
Charges de personnel 453 000 €	Impôts et taxes 810 000 €
Charges de gestion courante 100 000 €	Dotations et subventions 100 000 €
Charges financières / Autres 27 500 €	Autres produits / divers 34 000 €
Autofinancement 150 000 €	Atténuation de charges 6 000 €
TOTAL 1 040 000 €	TOTAL 1 040 000 €

Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes
Remboursement d'emprunts 41 000 €	Subventions 111 000 €
Immobilisations incorporelles 25 000 €	FCTVA,TA 80 000 €
Immobilisations corporelles 370 000 €	Emprunt d'équilibre 95 000 €
Immobilisations en cours 0 €	Virement du fonctionnement 150 000 €
TOTAL 436 000 €	TOTAL 436 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

CONSIDÉRANT les conclusions de la commission des finances qui s'est réunie le 1er décembre 2021,
CONSIDÉRANT le projet de budget primitif 2022 du budget principal présenté et soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,

ADOpte la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 pour le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 040 000 €.

ADOpte la section d'investissement du Budget Primitif 2022 pour le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 436 000 €.

1.1.3 Budget primitif 2022 : Eau

Délibération N° 2021-079

Monsieur le Maire et Monsieur VERRIER présentent la construction budgétaire du budget eau examinée par la commission des Finances du 1^{er} décembre.

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Charges à caractère général 25 000 €	Produits des services 95 000 €
Charges de personnel 12 000 €	Amortissements 7 522 €
Amortissements 25 022 €	
Atténuation de produits / Autres 17 000 €	
Virement à l'investissement 23 500 €	

Investissement	
Dépenses	Recettes
Emprunt 0 €	FCTVA 1 000 €
Immobilisations incorporelles 0 €	Subventions 0 €
Immobilisations corporelles 42 000 €	Emprunt / ligne trésorerie 0 €
Immobilisations en cours 0 €	Virement du fonctionnement 23 500 €
Amortissements 7 522 €	Amortissements 25 022 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

CONSIDÉRANT les conclusions de la commission des finances qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2021,
CONSIDÉRANT le projet de budget primitif 2022 du budget annexe présenté et soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,

ADOpte la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 pour le budget eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 102 522 €.

ADOpte la section d'investissement du Budget Primitif 2022 pour le budget eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 49 522 €.

1.1.4 Budget primitif 2022 : Assainissement

Délibération N° 2021-080

Monsieur le Maire et Monsieur VERRIER présentent la construction budgétaire du budget Assainissement examinée par la commission des Finances du 1er décembre.

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Charges à caractère général 20 000 €	Produits des services 60 000 €
Charges de personnel 4 500 €	Amortissements 11 000 €
Amortissements 37 000 €	
Atténuation de produits / Autres 8 000 €	
Virement à l'investissement 1 500 €	

Investissement	
Dépenses	Recettes
Emprunt 12 180 €	FCTVA 141 000 €
Immobilisations incorporelles 0 €	Subventions 0 €
Immobilisations corporelles 65 000 €	Emprunt / ligne trésorerie 0 €
Immobilisations en cours 91 320 €	Virement du fonctionnement 1 500 €
Amortissements 11 000 €	Amortissements 37 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

CONSIDÉRANT les conclusions de la commission des finances qui s'est réunie le 1er décembre 2021,
CONSIDÉRANT le projet de budget primitif 2022 du budget annexe présenté et soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,

ADOpte la section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 pour le budget Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 71 000 €.

ADOpte la section d'investissement du Budget Primitif 2022 pour le budget Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 179 500 €.

1.2 AFFAIRES GENERALES

1.2.1 Recensement de la population – Rémunération et organisation

Délibération N° 2021-081

Rapporteur : Monsieur le Maire et Madame Sylviane MENIE, Adjointe

Suite au report lié à la crise sanitaire, la commune doit organiser du 20 janvier au 19 février 2022 le recensement de la population.

La dotation forfaitaire de l'Etat fixée pour la commune est de 2 093 € ; celle-ci comprend les charges exceptionnelles liées aux enquêtes de recensement (rémunération des agents recenseurs, actions d'accompagnement de l'opération, etc.).

Il s'agit donc de valider la création d'emploi(s) d'agent(s) non-titulaire(s) pour un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer le recensement de la population en 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer un (des) emploi(s) d'agent(s) non-titulaire(s) pour un accroissement temporaire d'activité pour assurer le recensement de la population en 2022.
- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Forfait (sur la période du 20 janvier au 19 février 2022) de 700 € + une participation aux frais de 200 €.

Le forfait de rémunération de 700 € est rétribué en fonction du résultat de l'enquête attendu par l'INSEE, à savoir :

- 1ère semaine : 30 %
- 2ème semaine : 50 %
- 3ème semaine : 85 %
- 4ème semaine : 100 %

À défaut des résultats escomptés, l'agent recenseur sera rétribué en fonction de son taux d'avancement.

Pour clôturer la collecte, le forfait du district restant sera réparti entre les agents recenseurs ayant participé à la collecte du district en fonction de son pourcentage d'avancement.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6413 « personnel non titulaire ».

2. INFORMATIONS

◆ Compte rendu de la rencontre avec le comité de fleurissement

Monsieur RAIGNEAU indique avoir rencontré en compagnie de Madame TURBAT, la société horticole du Loiret le 16 novembre dernier, dans le but de connaître les critères d'obtention d'une fleur pour la commune.

Une prochaine rencontre est prévue au printemps 2022 afin d'établir un plan d'action.

◆ Compte rendu de la rencontre avec les associations Ardonnaises

Une quinzaine de représentants d'associations était présent à cette occasion. Madame REAU indique qu'une grande partie d'entre elles ont repris leurs activités et que le nombre d'adhérents reste stable malgré la crise sanitaire. Elle poursuit en précisant que ces associations locales sont globalement satisfaites et que ce temps d'échange fut l'occasion d'ajuster certains sujets d'organisation.

Madame GERBEAU-LEDRU complète en indiquant qu'il fut agréable de constater que les associations aient répondu présentes à ce premier rendez-vous organisé par la commission.

◆ **Compte rendu de l'opération Octobre Rose**

Madame GERBEAUD-LEDRU indique que cette première opération organisée dans un délai assez court par la commune, fut très satisfaisante et que celle-ci a permis de récolter la somme de 705 € qui a été remise au Comité féminin du Loiret pour le dépistage des cancers.
Elle poursuit en précisant que de nouvelles animations sont en cours de réflexion pour 2022.

◆ **Compte-rendu de la réunion de présentation des documents d'urbanisme**

Monsieur le Maire indique que le projet du plan d'aménagement et de développement durable ainsi que le schéma de cohérence territoriale ont été présentés le 29 novembre dernier en présence de l'association « Limère résidentiel ». A cette occasion, le promoteur Greenzone s'est engagé à consulter la commune avant tout nouveau dépôt de demande de permis d'aménager.
Une nouvelle rencontre sera programmée en janvier 2022 pour poursuivre l'analyse de ces documents.

◆ **Compte rendu sur les portes ouvertes des bâtiments communaux**

Madame REAU remercie les élus présents qui ont assuré l'accueil et la visite de l'école, du Pôle Santé, de la Maison des Assistantes Maternelles et de la station d'épuration communale.
Une vingtaine de personnes ont profité cette opportunité afin de découvrir les sites ouverts aux Ardonnais.
Madame GERBEAUD-LEDRU propose qu'une nouvelle visite de la station d'épuration soit organisée au printemps 2022 pour bénéficier de conditions météorologiques adaptées.
Monsieur le Maire et Monsieur RAIGNEAU indique qu'une visite du château d'eau pourrait aussi être organisée en complément.
Devant le succès des portes ouvertes, Messieurs Villar, Collart et Nassiet souhaitent organiser et honorer dans les meilleurs délais, des réunions publiques prévues et proposées dans le cadre de la campagne électorale.

◆ **Collecte de la Banque Alimentaire**

Madame MENIE-CHEVRIER indique que 55 kg de denrées alimentaires ont été récoltées cette année (contre 20 kg en 2020) notamment grâce aux dons remis par les élèves de l'école communale.

◆ **Programmation de l'extinction de l'éclairage public**

Monsieur le Maire explique qu'une réflexion est en cours afin de programmer l'extinction de l'éclairage public de 1h30 à 4h30 tout en préservant celui-ci au niveau des intersections ainsi qu'à Limère au niveau de l'hôtel, du restaurant et du Centre de balnéothérapie.

◆ **Travaux de déploiement de la fibre optique**

Le Département du Loiret poursuit le déploiement du réseau sur la commune et mène actuellement une étude pour assurer un enfouissement maximal.

◆ **Information organisation des vœux 2022**

En raison d'une situation sanitaire qui se dégrade fortement sur le département du Loiret, la cérémonie des vœux à la population et au personnel communal est annulée. Cette décision a été prise avec l'ensemble des sept communes de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

◆ **Centre de vaccination**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un centre de vaccination covid19 porté par la CCPS en partenariat avec la Protection Civile et la Commune de La Ferté-Saint-Aubin ouvrira ces portes, le 14 décembre 2021.
Des rendez-vous seront disponibles dans les prochains jours via la plateforme Doctolib.

◆ **PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intégration de la Communauté de Communes des Portes de Sologne au PETER FORET D'ORLEANS LOIRE SOLOGNE au 1er janvier 2022.

◆ **Dénomination de la voie du lotissement du Domaine des Charmes**

Monsieur le Maire indique qu'en date du 18 novembre 2021, le lotisseur a informé la commune que la voirie serait dénommée « Domaine des Charmes ».

◆ **Agenda**

TABLEAU DES MANIFESTATIONS & REUNIONS			
COMMISSION SPORTS ET LOISIRS CCPS	08/12/2021	18h30	CCPS
COMMISSIONS DES FINANCES CCPS	09/12/2021	18h00	CCPS
UNE NAISSANCE UN ARBRE	11/12/2021	11h00	Etang
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	14/12/2021		CCPS
COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	15/12/2021	20h30	Mairie
COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	05/01/2022	20h30	Mairie
RENCONTRE PLUI (inondations, emplacements réservés et zonage	17/01/2022	9h00	Mairie
Conseil Municipal	18/01/2022	20h00	Mairie

D'autres commissions pourront être programmées au besoin.

◆ **Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT**

Décisions	Objet	Montant TTC
2021-DDM028 du 08/10/21	PC portable du SG : SRMI	1 691,80
2021-DDM029 du 15/10/21	Décorations lumineuses Noël : LUMIFETE	1 874,99

Aucune autre question diverse n'étant abordée et l'ordre du jour étant désormais épuisé, Monsieur le Maire remercie le conseil et clôt la séance à 22h30.

Affiché le 14 décembre 2021
Le Maire,



Jean-Paul ROCHE